

08-09-2011

Internet : le haut débit se déploie

En 2010, le Département via le Syndicat ADN (Ardeche Drome Numerique) a équipé l'ensemble de son territoire avec un réseau de fibre optique. Cet équipement permet d'ouvrir l'accès à internet haut débit à 96% de la population et des entreprises ardéchoises. La fibre optique, sauf exceptions définies par le programme, ne dessert pas directement des habitations mais des centraux téléphoniques. Cela offre la possibilité à chaque foyer de souscrire un abonnement à un fournisseur d'accès internet (FAI) pour une montée en débit. Concernant le territoire du Pays Beaume-Drobie, certains centraux n'ont pas été raccordés lors de ce premier programme. Fort de ce constat, la communauté de communes a souhaité s'engager dans un programme à long terme pour généraliser l'accès au haut débit sur le territoire. Dans ce sens, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la prise de compétence « Aménagement numérique » début 2011. La première action consiste à poser des fourreaux pour faire passer ensuite la fibre optique, en coordination avec l'enfouissement de lignes électriques moyenne tension par ERDF sur un tracé correspondant, en partie aux zones couvertes par les centraux non raccordés à la fibre. Cette pose de fourreaux s'effectue par tranches successives. A l'heure actuelle, la CdC s'est engagée sur la réalisation de la première tranche, sur la RD 303, route de Vernon, le long de la Beaume, avant de procéder aux autres tranches de pose de fourreaux. Les habitants n'ayant pas accès au haut débit et qui le souhaiteraient, ils doivent vérifier s'ils sont dans une zone leur permettant d'y avoir accès et de se rapprocher d'un FAI. Le site internet "ardechedromenumerique.fr" permet d'obtenir des renseignements sur les conditions d'accès et l'éligibilité de chaque foyer. Enfin, l'installation de la fibre dans ces fourreaux fera l'objet d'une décision ultérieure par la communauté de communes du pays Beaume-Drobie.